

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 83 (1957)
Heft: 13

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :

Suisse : 1 an, 26 francs
Etranger : 30 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 22 francs
Etranger : 27 francs
Prix du numéro : Fr. 1.60
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° II. 57 75, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à **Imprimerie La Concorde, Terreaux 31, Lausanne**

Rédaction

et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475
Administration de la S. A. du Bulletin Technique
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale

Comité de patronage — Président : J. Calame, ingénieur, à Genève ; Vice-président : † G. Epitoux, architecte, à Lausanne — Membres : Fribourg : MM. H. Gicot, ingénieur ; M. Waeber, architecte — Vaud : MM. A. Gardel, ingénieur ; A. Chevalley, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. Cl. Grosgrin, architecte ; E. Martin, architecte — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. G. de Kalbermatten, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration

de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; P. Waltenspuhl, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 275.—
1/2 »	» 140.—
1/4 »	» 70.—
1/8 »	» 35.—

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Concours pour l'étude d'immeubles communaux à La Tour-de-Peilz (Vaud).* — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Rapport du comité sur l'exercice 1956.* — **DIVERS :** *Commission pour l'étude du plan d'ensemble du réseau des routes principales.* — **LES CONGRÈS :** *Association suisse pour l'essai des matériaux.* — Union internationale des architectes : *Sir Patrick Abercrombie, président d'honneur de l'Union internationale des architectes.* — **BIBLIOGRAPHIE.** — **CARNET DES CONCOURS.** — **SERVICE DE PLACEMENT.** — **DOCUMENTATION GÉNÉRALE.** — **NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.**

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'IMMEUBLES COMMUNAUX À LA TOUR-DE-PEILZ (VAUD)

Extrait du règlement

En automne 1956, la Municipalité de La Tour-de-Peilz ouvrait un concours de projets pour l'étude de la démolition et de la reconstruction des immeubles compris entre la Maison de Commune et l'immeuble Grand-Rue n° 56.

Cette étude devait comprendre la liaison des bureaux existants de la Maison de Commune avec le nouveau bâtiment administratif.

Le jury chargé de l'examen des projets était composé de MM. A. Henry, syndic de La Tour-de-Peilz ; P. Quillet, architecte à Lausanne ; M. Piccard, architecte à Lausanne ; P. Margot, architecte à Lausanne ; F. Kurz, architecte à La Tour-de-Peilz ; P. Bovon, président du Conseil communal de La Tour-de-Peilz ; Ed. Grangier, municipal ; suppléants : MM. A. Burnat, architecte à Vevey, et G. Spring, municipal. Secrétaire du jury : M. M. Desarzens, directeur des Travaux.

Etaient admis à concourir : a) les architectes suisses, reconnus par l'Etat de Vaud, domiciliés dans le district de Vevey ; b) les architectes originaires de La Tour-de-Peilz, reconnus par l'Etat de Vaud, quel que soit leur domicile ; c) les architectes étrangers, reconnus par

l'Etat de Vaud, domiciliés professionnellement depuis dix ans au moins dans le district de Vevey.

Les concurrents avaient à fournir : a) un plan de situation à l'échelle de 1 : 500 ; b) les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, de tous les étages à l'échelle de 1 : 100 ; c) les façades, à l'échelle de 1 : 100 ; d) les coupes nécessaires à la compréhension du projet, à l'échelle de 1 : 100.

Les projets devaient être déposés avant le 15 février 1957. Une somme de 10 000 fr. était mise à la disposition du jury afin d'être répartie en quatre ou cinq prix ; 2000 fr. étaient en outre affectés à l'achat éventuel de projets intéressants.

Dans la règle et à moins que des raisons majeures ne s'y opposent, l'élaboration des plans d'exécution et la direction des travaux devaient être confiées à l'auteur du projet recommandé par le jury pour l'attribution du mandat d'exécution.

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni les 20 et 22 mars, à la Salle des Remparts, à La Tour-de-Peilz. Il adopte les critères suivants pour juger les quatre projets déposés dans le

(Suite page 220).